

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT MARD

Il sera procédé du **mercredi 10 octobre au vendredi 9 novembre 2018 inclus, soit durant 31 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de SAINT MARD, déposée par la Ferme Eolienne de ST MARD.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Ferme Eolienne de ST MARD, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera consultable sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT MARD où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de SAINT MARD, 39 rue du 6 septembre 1944 17700 SAINT MARD, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT MARD, dans les conditions suivantes :

- ⑩ Mercredi 10 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- ⑩ Jeudi 18 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- ⑩ Mardi 23 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- ⑩ Lundi 5 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- ⑩ Vendredi 9 novembre 2018 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Ferme Eolienne de ST MARD.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Préfecture des Deux-Sèvres, à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT et en mairie de SAINT MARD pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.